



Chère partenaire, cher partenaire,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que des améliorations à notre gamme de produits Croix Bleue Santé (Santé complète, Approbation garantie et Accès assuré) entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2023 pour les polices en vigueur et les nouvelles ventes.

Les clients existants recevront un courriel contenant un lien vers le document Modification à la police.

Santé complète

Garantie Soins de santé

- Décès et mutilation par accident – Le montant maximal pour Essentiel augmente de 10 000 \$ à 15 000 \$ pour l'adhérent ou son conjoint (capital assuré)
- Décès et mutilation par accident – Le montant maximal pour Étendu augmente de 15 000\$ à 20 000\$ pour l'adhérent ou son conjoint (capital assuré)

Garantie Voyage (Étendue)

- Augmentation du montant maximal de couverture de 2 millions de dollars à 5 millions de dollars

Approbation garantie et Accès assuré

Garantie Voyage (optionnelle)

- Augmentation du montant maximal de couverture de 2 millions à 5 millions de dollars

Programme Mieux-être - enÉquilibre^{MD} (inclus dans tous les contrats Croix Bleue Santé)

Le programme mieux-être enÉquilibre change de fournisseur de service. Le nom du programme reste le même et vos clients pourront s'y connecter en visitant le [site Web du programme](#), comme c'est le cas aujourd'hui. Ce programme offre à vos clients le soutien complet et personnalisé d'un réseau de professionnels de la santé ainsi que de coachs de vie et d'experts qualifiés pour toutes questions sur la santé, la nutrition mais aussi les questions financières ou juridiques.

Pour obtenir de l'aide ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec [Info-Partenaires](#) / [1 800 361-2358](#) (option 2, then option 1)

Nous vous remercions pour votre soutien continu.

Luc Monette

Vice-président régional, développement des affaires assurance santé Québec

[Se désabonner](#)

[Politique de confidentialité](#)



1981, avenue McGill College, bureau 105, Montréal (Québec) H3A 0H6

^{MD} Les noms et les symboles Croix Bleue, Croix Bleue du Québec, Croix Bleue de l'Ontario et Croix Bleue Vie sont des marques de commerce déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous autorisation par l'Association d'Hospitalisation Canassurance, membre indépendant de l'Association canadienne des Croix Bleue, exerçant ses activités au Québec sous la dénomination Croix Bleue du Québec et en Ontario sous la dénomination Croix Bleue de l'Ontario.

®* Marque déposée de l'Association canadienne des régimes de Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue.

®† Marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association. Tous droits réservés.